

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210928-10	<u>Séance du 28 septembre 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt et un du mois de septembre le vingt-huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 septembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 septembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : ADHESION AU LABEL « ESPACE SANS TABAC » - LIGUE CONTRE LE CANCER

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de 75 000 morts par an, dont 44 000 par cancer.

Face à ce constat, la Ligue contre le cancer a initié dès 2012 le programme « Espace sans tabac » et le label afférent, que la ville de Seloncourt souhaite en partenariat avec elle mettre en place au sein de la commune dans un cadre conventionnel. Le Label « Espaces sans tabac » vise à limiter l'entrée en tabagie des jeunes et à stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs.

La ligue encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes s'engageant dans cette voie.

En 2019, on ne compte pas moins de 2788 espaces sans tabac en France, et 43 départements-comités Ligue contre le cancer engagés dans cette démarche.

Les objectifs de ce label sont les suivants :

- Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants,
- Promouvoir l'exemplarité d'espaces publics, conviviaux et sains,
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies,
- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- Rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac.

L'action de lutte contre le tabagisme et la Ligue contre le cancer s'intègre parfaitement dans le cadre des politiques publiques et des objectifs du Fonds Addictions dont elle est bénéficiaire.

Plus qu'un label, il s'agit avant tout d'une démarche de prévention.

Concrètement, la mise en place de ce label s'effectuera en plusieurs étapes :

- Signature de la convention entre la Ville et la Ligue contre le cancer par laquelle la commune s'engage à faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans les lieux définis et faire figurer ce partenariat dans sa communication et sa signalétique. La ligue fournira une signalétique spécifique permettant d'identifier les lieux labélisés.
- Lancement officiel du label.
- Emission des premiers arrêtés municipaux et début de l'installation de la signalisation sur les lieux identifiés.

Considérant l'intérêt de l'association Ligue contre le cancer œuvrant dans le domaine de la santé et conduisant des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux maladies et à leurs proches et les actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers,

Vu le projet de convention de partenariat joint à la présente concernant la labellisation d'«Espaces publics sans tabac »,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'approuver la convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'opération « Espaces sans tabac » entre la Ville de Seloncourt et le Comité de Montbéliard de la Ligue contre le cancer,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place du label afférent,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 28 septembre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER